

Vendredi, 23 Juillet 1880

SOMMAIRE

- LES LICENCES. LA GLACE. ECHOS DU JOUR. LE CREDIT FONCIER. LES FRANÇAIS D'AMERIQUE. SERVICE TELEGRAPHIQUE. A TRAVERS OTTAWA. MARCHES D'OTTAWA. MARCHES STRANCIERS. BREVILLON—LE PAIN DU PATRIE: Par Raoul de Novery.

LES LICENCES.

Le nouvel acte des licences adopté par la législature de Québec comporte que des certificats sont requis pour obtenir une licence d'auberge à des lieux de Québec et de Montréal, dans la ville de Lévis et les villages de Lauzon et de Saint-Sauveur.

Les licences pour la vente des liqueurs en gros dans les magasins, seront données sur le paiement des droits et honoraires à l'inspecteur des licences.

Le certificat requis de ceux qui désirent avoir une licence devra être accompagné d'un affidavit donné par le requérant, suivant une formule et assermenté devant un juge de paix du district, ou dans les cités de Montréal et de Québec, la ville de Lévis et les villages de Lauzon et de Saint-Sauveur, devant le juge des sessions, le magistrat de police ou le recorder.

La confirmation d'un certificat pourra être accordée à la cour de police, à Québec, pour la cité de Québec, la ville de Lévis et les villages de Lauzon et de Saint-Sauveur par le juge des sessions ou le recorder.

Dans les cités de Montréal et de Québec, nul certificat pour les licences ne sera accordé, si une majorité des électeurs municipaux signifiant leur opposition par écrit, à l'octroi de telle licence.

Nul certificat n'est exigé pour l'obtention d'une licence pour un magasin de liqueurs dans un territoire non organisé.

LA GLACE

Qui le croirait ? La glace est appelée à jouer un grand rôle dans le mouvement économique de l'avenir. Son action ne fait que commencer à se faire sentir, et déjà elle est énorme. Plus que tout autre pays le Canada est intéressé à ce que cette industrie d'un nouveau genre se développe rapidement, puisqu'aucune autre contrée du continent ne peut produire une aussi forte quantité de glace. Déjà l'exportation a atteint un chiffre considérable, et viendra le jour où des myriades de travailleurs seront employés chaque hiver à pratiquer d'immenses trouées dans l'épais manteau de glace qui recouvre nos lacs et nos rivières.

Un écrivain du "Contemporain" revue de Paris—publie à ce sujet dans le cours d'un article sur l'importation du bétail américain en Europe des observations qui sont pleines d'intérêt. Il ne sera pas inutile de l'en donner un court aperçu.

Il n'y a guère plus de cinq ans qu'on a commencé à utiliser la glace pour refroidir la température dans des compartiments fermés de bateaux à vapeur, transportant la viande fraîche de l'Amérique du Nord en Angleterre. Depuis deux ans ce commerce a pris un très grand développement.

A Marseille on a construit un navire qui apporte régulièrement des poissons pêchés sur les côtes du Maroc, et qui, conservés par la glace, arrivent ainsi tout frais. Jusqu'à présent l'approvisionnement de l'Europe par des viandes fraîches ne pouvait pas se faire avec les contrées très éloignées, parce que la quantité de glace nécessaire pour un long voyage, sous le soleil des tropiques, eût été trop grande, et eût occupé une trop vaste partie du navire; partant le transport des viandes fraîches n'avait pu se faire avec des navires à vapeur.

Le commerce de bois est toujours excessivement actif. L'un des expéditeurs nous disait, hier, qu'il a réalisé plus de bénéfices dans les trois derniers mois que durant les trois dernières années. Et la protection qui devait anéantir le commerce de bois, au dire des libéraux! Ajoutons que nos vastes scieries des Chaudières continuent de fonctionner jour et nuit, employant deux fois autant de bras que l'an passé.

même des contrées australes, sans se servir de la glace. Le "Frigo" a apporté de Buenos-Ayres à Rouen, de bonne qualité et en bon état, et cela en obtenant la température nécessaire à la conservation, par l'évaporation de l'éther. Mais cette expérience est restée sans suite et le "Frigo" peut être admiré sur la Seine, près du Pont-Neuf, comme le monument d'une entreprise bien conçue en principe, mais échouant par la faute d'une administration mal habile.

C'est encore à un Français, M. Giffard, que l'on doit une invention, dont les Anglais recueillent déjà les fruits, en gens pratiques qu'ils sont, et qui aura un succès énorme. M. Giffard comprime l'air atmosphérique; l'air comprimé s'échauffe, si on le met en contact avec l'eau à la température ordinaire, l'eau absorbe le calorique de l'air comprimé, et abaisse sa température au degré de la sienna propre. Alors laissant libre l'air comprimé, celui-ci, pour regagner son volume ordinaire, enlève aux objets avec lesquels il se trouve en contact une partie de leur calorique, et ainsi le refroidit. D'après ce procédé, on peut produire un courant d'air froid perpétuel, sans avoir recours ni à la glace ni à l'éther.

Les Anglais se sont hâtés d'adopter ce système, et l'ont employé au transport de la viande par mer. M. Coleman, chimiste à Glasgow, a construit une machine pour la compression de l'air, et il l'a installée sur le bateau à vapeur le "Circassian"; ce navire, au commencement de l'année 1879, a apporté le premier chargement de viande fraîche conservée par un courant d'air froid, de New-York à Glasgow.

M. Coleman s'est associé avec un grand boucher de Glasgow, M. Bell, et ils ont déjà mini de ce magnifique appareil vingt navires qui apportent régulièrement de la viande fraîche, de New-York à Glasgow. Dans le mois de septembre dernier un navire a quitté le port de Londres pour l'Australie, muni d'un de ses appareils réfrigérants et destiné à apporter le premier chargement de viande fraîche de l'Australie à Londres. Si cette expérience réussit, M. Bell a l'intention d'importer en masse des viandes de l'Australie. Il est facile de comprendre que cette importation de viande fraîche ait fait baisser énormément le prix du bétail en Angleterre.

L'invention dont nous venons de parler a une très grande importance, abstraction faite du commerce de la viande. Désormais nous pouvons abaisser la température de nos habitations, des hôpitaux, des théâtres, en été, et l'amener à une température agréable; on pourra établir des brasseries en Algérie et modérer pour les navires qui voyagent dans les mers tropicales. Le grand problème d'abaisser la température avec la même facilité qu'on l'élève par le charbon est enfin découvert!

ECHOS DU JOUR

Le gouvernement de Québec a affecté une somme de deux mille piastres pour faire explorer la vallée qui existe entre le Saint-Maurice et le lac Saint-Jean afin d'être exactement renseigné sur la possibilité d'unir ces deux points par un chemin de fer.

A une assemblée générale des membres de l'Institut-Canadien de Montréal, il a été décidé que la position n'était plus tenable et qu'il fallait fermer boutique. C'est M. J. S. Doucet qui a proposé de donner le coup de grâce.

Le trafic sur le chemin de fer du Nord augmenté constamment. On a donné une commande pour 500 wagons à marchandises à la fabrique de Cobourg. Il en faudra d'autres encore pour suffire aux besoins du chemin. Le trafic consiste principalement en foin, grain et phosphate.

L'annuaire officiel des Etats-Unis contient les noms de 97,500 fonctionnaires du gouvernement fédéral, y compris les officiers de l'armée et de la marine. Dans ce chiffre figurent soixante-dix mille directeurs de bureaux de poste et employés du service postal.

Le commerce de bois est toujours excessivement actif. L'un des expéditeurs nous disait, hier, qu'il a réalisé plus de bénéfices dans les trois derniers mois que durant les trois dernières années. Et la protection qui devait anéantir le commerce de bois, au dire des libéraux! Ajoutons que nos vastes scieries des Chaudières continuent de fonctionner jour et nuit, employant deux fois autant de bras que l'an passé.

Le Journal des Trois-Rivières dit que MM. Alex McDougall et Louis Dussault viennent de commencer l'exploitation des mines de fer de Shawinigan. Les travaux sont commencés ces jours derniers sur une grande échelle et avant l'automne, la fonderie et les fourneaux érigés, il y a quelques années par M. Grondin, seront réparés et mis en activité sous le nom de Forges de Shawinigan.

Le Globe se fait l'écho des plaintes des marchands de bétail, et ces plaintes paraissent fondées. On dit que les compagnies de vapeurs océaniques, qui font voile du Canada, chargent par tête de bétail un prix presque double de celui chargé par les compagnies américaines. Ce fait suffit pour arrêter ce genre de commerce si le bétail venant des Etats-Unis pouvait entrer sur les marchés du Royaume-Uni avec autant de facilité que le bétail canadien.

Presque tous nos compatriotes qui ont recours au télégraphe envoient leurs dépêches en anglais. Ce fait peut avoir sa raison d'être dans presque toutes les autres parties de la Confédération, mais il n'est certainement pas excusable dans la province de Québec, où l'immense majorité parle notre langue. Que nos compatriotes se servent du français, et les compagnies télégraphiques seront forcées par leur propre intérêt d'employer un plus grand nombre d'opérateurs entendus dans les deux langues. Qu'on se le dise, et l'on sera surpris du résultat.

La critique du Correspondant, M. P. Douhaire, rend compte dans sa dernière revue de deux ouvrages ayant trait au Canada, les "Cinq mois chez les Français d'Amérique" de M. H. de Lamothé et les "Canadiens d'Ouest" de M. Tassé. Ses appréciations sont marquées au coin de la plus grande bienveillance. Ceux qui se plaisent à parler de l'état arriéré de la population franco canadienne n'ont bien médité cette observation de M. Douhaire, en supposant même qu'elle soit exagérée: "Au Canada, l'activité morale s'y combine sans effort avec l'activité physique; l'instruction y est plus développée que dans la patrie originelle, et l'on peut prévoir qu'au train où tout va chez nous, dans le domaine des lettres, la langue restera plus française à Québec qu'à Paris."

L'enquête Prentice est terminée. Elle a établi la parfaite innocence de l'accusé, l'honorable M. Chapleau, de même qu'elle n'a laissé aucun doute sur la culpabilité du dénonciateur. Cette enquête prouve combien il faut accepter avec défiance toutes ces accusations d'improbité qu'on lance à la légère contre nos hommes publics.

Il ressort clairement de tout cela que M. Prentice a voulu faire du chantage au dépens de la province, rôle auquel M. Chapleau n'a pas voulu se prêter. Le témoignage de ce courtier a été démolit de fond en comble par les autres déposants. Cet homme a évidemment menti de propos délibéré. Nous ne sommes pas surpris d'apprendre que des procédures vont être intentées contre lui au criminel. L'opinion publique a devancé, en tous cas, le jugement des tribunaux et lui a infligé un stigmate ineffaçable.

LE CREDIT FONCIER

Le siège de la société est à Québec avec une succursale à Montréal. Le fonds social est fixé à 25,000,000 de francs, monnaie française, ou environ 5,000,000 de notre monnaie, divisé en cinquante mille actions de 500 francs chacune. Ce fonds social peut être augmenté sur décision de l'assemblée générale des actionnaires et ceux-ci ne sont engagés que jus qu'à concurrence du capital de chaque action.

La société sera administrée par un conseil composé de 9 à 15 administrateurs. Pour le moment il y a 15. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, et il faudra posséder 30 actions, soit 25,000 francs de parts pour être éligible à cette charge.

Il y aura ce que le projet de loi appelle "le comité de Paris" dont les membres résidant en France constitueront la délégation ou la représentation de la société pour toutes ses affaires en Europe. Trois commissaires censeurs sont nommés par l'assemblée générale. Pour être nommé à cette charge, il faut posséder 25 actions qui demeurent affectées par privilège à la garantie de leur gestion. "Il est de leur ressort de veiller à la stricte observation des dispositions du présent acte, d'examiner les comptes annuels, les inventaires et à en certifier l'exactitude et vérifier en tout temps la caisse de la société. Ces commissaires font un rapport annuel à l'assemblée générale.

Pour la direction des affaires, la province est divisée en deux divisions, celle de Québec comprenant le territoire à l'est des rivières Saint-Maurice

et Nicolet, et celle de Montréal comprenant le territoire à l'ouest de ces rivières.

La direction des affaires dans chaque province est exercée par un directeur qui doit justifier de la propriété de cent actions (équivalent à 50,000 francs) qui demeurent affectées, par privilège, à la garantie de sa gestion.

L'assemblée générale qui représente l'universalité des actionnaires se compose de: actionnaires possédant au moins 25 actions. Elle se réunit en avril de chaque année, entre les séances extraordinaires.

La société fait des prêts hypothécaires de deux sortes: les uns remboursables à long terme, par annuités, calculés de manière à amortir le prêt dans un délai d'au moins dix ans et pas plus de cinquante; les autres dans un délai inférieur à dix ans.

La société ne prête que sur première hypothèque et pour la moitié de la valeur attribuée à l'immeuble hypothéqué. Elle n'accepte pour gage que les propriétés d'un revenu jugé suffisant, et le montant du prêt ne peut dépasser la moitié de la valeur attribuée à l'immeuble hypothéqué.

Les théâtres, les mines et carrières et les terres à bois ne sont point admis au bénéfice des prêts faits par la société.

Le taux de l'intérêt des sommes prêtées est fixé par le conseil d'administration; il ne peut dépasser le taux autorisé par les lois en force dans la province de Québec.

La clause 12^e accordée à la société un privilège de 50 ans—ce privilège consiste en ce que le gouvernement de la province de Québec s'interdit d'autoriser sur son territoire, la création de toute société de crédit foncier qui aurait une représentation en France.

LEGISLATURE DE QUEBEC

Québec, 22 juillet.

L'Orateur prend son siège à 11.15 heures a.m. M. Loranger propose la résolution demandant que le chef-lieu du district judiciaire soit transporté de Kamouraski à la Rivière-du-Loup. Il explique que ce changement est dans les intérêts de la majorité des plaideurs du district.

M. Gagnon s'oppose au changement; il propose comme amendement que les résolutions soient renvoyées à la prochaine session. M. Deschamps se prononce en faveur du changement, disant qu'il est favorable à la majorité des comités de Kamouraski et de la Rivière-du-Loup. L'amendement est perdu sur 25 contre 14.

La motion principale est alors adoptée et la chambre se forme en comité sur les résolutions. M. Mathieu présente un amendement à l'effet d'obliger la Rivière-du-Loup à déposer \$2,500 de débetures au trésor provincial comme garantie de la construction du palais de justice. L'amendement est perdu.

Le comité se lève et rapporte progrès. La chambre alors s'ajourne à 4 h. p.m. SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI. L'Orateur prend son siège à trois heures a.m. M. Mathieu présente un bill à l'effet d'abroger le chap. 69, 32 Vict. Sur motion du solliciteur général, la chambre se forme en comité sur les résolutions relatives à la division d'enregistrement de Trois-Rivières.

M. Mercier prie le gouvernement de retirer les résolutions relatives à la division d'enregistrement des Trois-Rivières, car ces résolutions sont très importantes et se réduiraient à \$300 si la loi était adoptée. Il ajoute que le bill ne pouvait être présenté sans avis. Le solliciteur général dit que le bill ayant un caractère d'intérêt public, pouvait parfaitement se présenter sans avis.

Après quelques discussions sur la question d'ordre soulevée par M. Mercier, l'Orateur décide que les résolutions ne sont pas dans l'ordre et il cite à l'appui les règlements de la chambre.

M. Deschamps en appelle de la décision de l'Orateur; cette motion est soutenue par un vote de 20 contre 18. M. Loranger fait motion demandant la réception du rapport du comité général, sur les résolutions relatives au transfert du chef-lieu du district de Kamouraski.

M. Mercier et Irvine parlent longuement de l'inutilité de la nomination d'un inspecteur spécial des bureaux d'enregistrement, disant que, dans l'état actuel des finances de notre province ce fardeau est beaucoup trop lourd.

Le Dr Church et le solliciteur général représentent que dans l'intérêt de la bonne administration de la justice, cette charge est indispensable. Les résolutions sont adoptées par un vote de 26 contre 17.

Le bill de M. Chapleau, relatif à la division du département de l'agriculture et des travaux publics, est lu une troisième fois et adopté.

Les résolutions relatives aux asiles d'aliénés, donnent lieu à une longue discussion. Un amendement demandant que les gardiens légaux des aliénés soient obligés de payer

une partie des dépenses de leur entretien, est rejeté sur division. En réponse à M. Mercier. L'honorable premier ministre dit que M. George A. Gouin est administrateur de l'embranchement des Piles. Il reçoit tant pour cent sur les recettes.

En réponse à M. Langelier. Le trésorier dit que l'emprunt français sera remboursable à Paris et que les intérêts seront payés à Londres.

Le bill pour amender de nouveau l'acte concernant les élections de Québec, est lu pour une seconde et une troisième fois et adopté.

La chambre s'ajourne à 10.35 p. m.

LES FRANÇAIS D'AMERIQUE

Trois races adventives et conquérantes se partagent en ce moment, le continent américain: la race latine (Espagnole et Portugaise), la race anglo-saxonne et la race française. Celle-ci est la nation la plus nombreuse, mais non la moins bien conservée, la moins vivace et celle qui a le moins d'avenir devant soi.

Nous ne connaissons pas assez, dans nos annales, le point du territoire, peut-être, ces Français d'Amérique que nous avons abandonnés dans une des défaites de la triste régne de Louis XV, mais qui ne se sont pas abandonnés eux-mêmes, et qui ont affirmé leur nationalité et l'ont maintenue, tout en demeurant sous l'autorité de l'étranger, jusqu'à ce qu'ils aient été libérés.

C'est une belle histoire que celle de lutes qu'ils ont soutenues pendant un grand siècle. Nous l'ignorons complètement, comme aussi les causes de l'état prospère où, malgré les conditions que leur avait faite la conquête, ils sont arrivés aujourd'hui. Un livre que M. H. de Lamothé vient de publier sous ce titre: "Cinq mois chez les Français d'Amérique", est plein, à cet égard, des renseignements les plus intéressants et les plus précieux.

L'auteur les a recueillis sur les lieux, ou plutôt nous les fait recueillir avec lui en nous emmenant à sa suite, de l'embranchement du fleuve Saint-Laurent aux bords de la rivière Rouge et du lac Winnipeg, c'est-à-dire partout où la race française fait figure. C'est en les voyant chez eux, en pénétrant dans leur vie, tout ouverte d'ailleurs, comme celle de leurs aïeux, en assistant à leurs travaux et au fonctionnement des institutions sous lesquelles ils vivent, que l'on s'explique bien la place notable que nos frères de là bas se sont faite, et qu'ils sont gens à agrandir. Les perspectives que M. de Lamothé fait entrevoir pour eux causeront un peu de surprise peut-être, car nous avons tant parlé de la force d'expansion de la race anglo-saxonne, que nous ne nous figurons pas que nous puissions lui résister, et que l'absorption plus ou moins prochaine du Canada par l'Angleterre ou par les Etats-Unis puisse être mise en doute. Récitons pourtant M. de Lamothé: "La constitution d'un Etat canadien indépendant, que défendit pendant vingt ans, au péril de sa liberté et de ses jours, un glorieux patriote, M. Papineau, l'Orateur du Canada, cette cause est aujourd'hui virtuellement gagnée; ce n'est plus, dit-il, qu'une affaire de temps; mais, au lieu de s'accomplir par une lutte à main armée contre la puissance anglaise, elle suivra le mouvement naturel, accepté par la population elle-même, du développement politique et économique du pays sous ses institutions naturelles."

Cette indépendance obtenue, un vaste champ d'activité s'ouvre devant le nouvel Etat. D'immenses territoires restent à coloniser et des richesses naturelles de toute sorte à exploiter. Le haut Canada ne fait que naître, en quelque sorte; il a devant lui un avenir inappréciable que les Canadiens pressentent, car ils se portent principalement de ce côté. De grandes voies de communications sont projetées pour cette région. "Si elles s'exécutent, comme c'est probable, les centres de population française s'établiront, dit encore M. de Lamothé, sur les innombrables rivières qui sillonnent la vallée supérieure de l'Ontario. Montréal et Québec détourneront à leur profit une partie du commerce d'entrepreneur qui a fait la fortune de New-York, et les Français du Bas Canada, tendant à se grouper en colonies de plus en plus dissimées, de la route du Nord-Ouest, pourront établir solidement leur nationalité sur la rive septentrionale des lacs Huron et Supérieur, le long du futur chemin de fer du Pacifique. Si, comme on le prétend, la colonisation est encore possible au-delà des hautes terres, elle sera sur le territoire des Canadiens-français, même, du développement politique et économique de la région de l'Est, déjà familiarisée avec le mode d'existence d'un climat plus rigoureux encore que la rive nord du lac Saint-Laurent."

Où, tout cela est possible aux Canadiens d'aujourd'hui, parce que, en masse, ils ont gardé les grandes qualités d'aïeux desquelles leurs pères ont hérité et dont ils ont hérité, malgré le mauvais régime qui leur était imposé, la belle colonie du Saint-Laurent, et la défendirent, sinon contre la conquête, au moins contre l'absorption anglaise. Le vent aride qui souffle sur la mère-patrie depuis plus d'un siècle, n'a point passé sur eux, et ne les a point touchés sensiblement; ils ont conservé intacte la foi, le culte et les mœurs catholiques. Les mariages y ont une fécondité patriarcale, et l'honneur est le patrimoine que toute famille tient, avant tout à transmettre. Le genre de la reine Victoria proclamait encore solennellement, il y a quelques mois, leur vray dévouement les Anglais. Au Canada, on se fait gloire du travail personnel, et c'est encore le goût de l'agriculture qui prévaut. L'activité morale s'y combine sans effort avec l'activité physique; l'instruction y est plus développée que dans la patrie originelle, et l'on peut prévoir qu'un

train où tout va chez nous, dans le domaine des lettres, la langue restera plus française à Québec qu'à Paris. Nous ne faisons pas ici une idylle politique, nous copions M. de Lamothé, qui est allé chercher dans notre vieille colonie du Canada des exemples applicables à notre jeune colonie d'Alger, où, après un examen attentif, il ne lui avait pas semblé que tout fût pour le mieux. Il est vrai qu'il y a sept ans de cela, et que M. Albert Grévy n'en était pas encore gouverneur.

Parmi les vertus dont les Canadiens ont hérité de leurs pères, il faut placer l'esprit d'entreprise. Le "En avant!" leur est aussi familier qu'aux Yankees; ceux-ci n'ont pas même été les premiers à pousser le fameux cri: "En avant!" Avant eux, les Français habitaient portés avec élan de ce côté. "Il paraît", dit M. de Lamothé, que les premiers colons français du dix-septième siècle ayant appris par les sauvages l'existence des grands lacs, s'imaginèrent d'avoir plus que quelques étapes à franchir pour arriver à l'Océan Pacifique, et dans leur enthousiasme un peu prématuré, donnèrent à la station qui devait être leur point de départ (aujourd'hui le bourg de Lachine) le nom même du pays où ils comptaient parvenir.

Cette route du Pacifique, que les Américains des Etats-Unis se glorifient d'avoir ouverte, ce sont les Français qui, au dix-septième et au dix-huitième siècle l'ont jalonnée. Cela résulte d'un grand et savant travail écrit, au Canada, sur les documents conservés aux archives de l'Etat et publiés, à Montréal, par M. Joseph Tassé, sous ce titre: "Les Canadiens français dans l'Ouest". L'apparition des Canadiens français dans l'Ouest, dit l'auteur, a plus de deux siècles. Quelques milliers de colons étaient réunis sur les bords du Saint-Laurent, et déjà notre nom même était connu et respecté jusqu'aux confins de la région des grands lacs. Nos missionnaires, emportés par une sainte ardeur, avaient évangélisé les infidèles sous la hutte de l'Esquimaux, comme sous la loge des habitants primitifs de l'extrême Ouest, plantant le drapeau de la foi à côté de celui des fleurs de lis, et se conciliant l'amitié des peuplades les plus farouches. Les tristes événements qui firent passer nos établissements sous la domination anglaise n'arrêtèrent pas le mouvement de l'émigration française vers l'Ouest. Non seulement elle alla grossir les anciens postes de traite exploités par les Français, mais, poussant toujours en avant, elle fournit les premiers groupes de colons de la plupart des Etats de l'Ouest ainsi que de la rivière Rouge. Elle ne s'arrêta que sur les bords de l'Océan Pacifique, où elle jeta le germe des importants établissements de Vancouver et de l'Oregon.

Les deux volumes que publie M. Tassé sont l'histoire curieuse tout à fait inconnue de ces expéditions. L'auteur la présente sous la forme de biographies particulières, qui lui donne tout le charme des vieilles chroniques. Les chefs de ces entreprises passèrent ainsi successivement devant les yeux, dans des cadres séparés qui font mieux valoir leurs physionomies énergiques et généralement bonnes. Ce sont, sans exception, dans leur rusticité simplifiée, des hommes épiques, que nos héros qui explorèrent de la terre américaine. Leurs nombreuses aventures nous donnent souvent un récit de leur vie l'intérêt d'un roman de Fenimore Cooper. La légende n'y est cependant pour rien; les faits ont été étudiés aux sources authentiques avec le soin scrupuleux de la vérité que commandait la critique attentive des Américains.

La traduction anglaise qui a été faite de quelques-unes de ces biographies est un suffrage précieux en leur faveur. Si, comme tout paraît l'attester, les Canadiens d'aujourd'hui ont, en masse, gardé la trempe d'esprit de leurs pères, un bel avenir leur est assuré dans le développement de la civilisation américaine.

P. DOUBAIRE.

Remède pour les temps de crise

Ne dépensez plus tant d'argent pour de beaux vêtements, riche nourriture et la mode. Achetez de la bonne nourriture saine, de meilleurs vêtements à bon marché; procurez-vous les choses de toutes sortes nécessaires à la vie, plus substantielles et moins frêlées; et surtout mettez un terme à la folle habitude de courir après les médecins charlatans, dont les remèdes ne peuvent que vous faire du mal. Mettez votre confiance en ce plus efficace, simple et économique de tous les remèdes, les Amers de Loubon, qui guérissent toujours à si bon marché; vous verrez ainsi, renaître la prospérité. Essayez-le une fois. Lisez ce que nous en disons dans une autre colonne.

Chapeaux de Paille

Au prix coûtant à partir d'aujourd'hui. Chapeaux de paille. La balance doit être vendue avant le 1er août. Chapeaux de paille. Il faut qu'ils soient tous vendus sans réserve. Chapeaux de paille. Il en reste un bon choix. Chapeaux de paille. Dépêchez-vous!

B. J. DEVLIN

ON DEMANDE deux jeunes garçons pour

plancher les quilles. S'adresser à la

Salle d'Amusements, place de l'Hôtel-de-

villie, rue Queen.

Paniers de Marché ET PANIERS DE COLLATION

En grande Variété CHEZ C. S. Shaw & Cie IMPORTATEURS 63, rue Sparks

N. B.—N'achetez pas avant d'avoir vu nos

paniers

MAISON D'EDUCATION

POUR LES JEUNES DEMOISELLES.

Congrégation de Notre-Dame, RUE GLOUCESTER, OTTAWA.

L'année scolaire de cette Institution com-

mence le 1er de Septembre. Le cours d'études

est complet et le diplôme d'or, diplôme de

cette maison, est donné aux élèves qui le

terminent.

N. B.—Une médaille d'argent, présentée

par Son Excellence le Gouverneur-Général,

sera décernée, à la fin de l'année, à l'élève

qui se distinguera par une application sou-

tenue et par une grande fidélité au régime.

Un cours spécial de couture est suivi avec

soin par les élèves. On donne une atten-

tion particulière à l'économie domestique.

La Musique, le Dessin, la Peinture, l'Alle-

mand, le Latin, l'Italien sont des extras.

Pour les termes et autres informations,

s'adresser à:

St. SAINT-GABRIEL, Supérieure.

Ottawa, 22 juillet 1880.

EN VILLEGEATURE.

Nous le voudrions bien, mais ne le

pouvons pas.

Nos pratiques retiennent tout le bénéfice

de notre abrogation, lorsque notre magni-

fique assortiment de

POELES A CHABON

SI ARTISTEMENT FINIS

ET NOS

POELES DE CUISINE

d'après le sens commun, seront étalés

dans notre magasin. Nous pensons avoir

les nouveaux genres de la saison.

H. Meadows et Cie

Dépot de Poêles de la "Capitale,"

526 - Rue Sussex - 526

LITS DE PLUME NETTOYES.

Ayant acheté un agnès, chaudière et tous

les autres accessoires nécessaires à un éta-

bissement destiné à porter remède à cette

terrible nuisance domestique—des lits de

plume malpropres—au moyen d'une pression

élevée je nettoie les plumes, en enlevant

les saouilles, la graisse et la fibre. Je ré-

pare aussi les matelas et tapis de toute sorte

par le même procédé. Prix modérés. Pour

donner satisfaction aux pratiques, les lits

sont remis en entrant et en sortant.

Un sollicite une visite.

A. BEAUVAIS,

200, rue Cumberland.

Certificat du Dr Beaudin

Je soussigné, certifie que le procédé de M. Beau-

vais pour le nettoyage des lits de plume, offre de

très grands avantages, car il ne coûte que

peu de chose, et est très simple, et encore

moins frêlées; et surtout mettez un

MARCHE D'OTTAWA.

Vendredi, 23
Viande—Mouton par livre, 6c. à 9c.
Lard, par 100 livres, \$6.25 à \$6.50
Bœuf, par 100 livres pesant, \$5.00 à \$5.00
Volailles, GIBIER—Volailles, par couple, 40c. à 45c; poulets, par couple, 35c. à 40c.

MARCHES ÉTRANGERS.

New-York, 22
Coton, ferme 12 9/16
Rue d'Inde, tranquille; No. 2, 50 cts.
Suisse, tranquille et ferme, 6 1/2 à 7c.
Londres, 22
Consolidés, 98 9/16 sur compte, 4 3/4 à 11 1/2

MARCHE EN GROS.

Montréal, 22
Farine—Supérieure extra 5 50 à 5 60
Extrà supérieure 5 40 à 5 45
De goût 5 35 à 5 40
Lard du printemps 5 00 à 5 00

VALEURS.

Table with columns: Valeurs, Montant des cotations, Préférences, Adhésions. Lists various stocks and bonds.

E. G. LAVERDURE,

Plombier, Soudier et Ferblantier
FAISSEUR DE
COUVERTURES EN FERBLANC ET FER
GALVANISÉ
ET CONSERVATEUR DE
FOURNAISES À AIR CHAUD.

Fonds de Banqueroute

CHAPEAUX!

Je viens de faire l'acquisition d'un fonds de banqueroute que je vendrai à des prix extrêmement bas, tels que:

IO CAISSES DE Chapeaux de Paille

A Bon Marché

H. L. COTE,

128, Rue Rideau,

SAM'S HOTEL,

EN FACE DU MARCHE,

BONNES CHAMBRES,

BONNE TABLE,

BONS VINS

L'EDITION ROYALE

CHANSONS DE LA FRANCE

ACCOMPAGNEMENT POUR PIANO

SOMMAIRE

Napoleon Audette

BARBIER, COIFFEUR,

No. 265 1/2 RUE WELLINGTON,

L'Hotel "Royal Exchange."

E. PETIT, Bijoutier et Horloger

25 ans d'expérience dans les meilleures maisons des principales capitales du monde
M. PETIT désire annoncer qu'il a adjoint à son atelier de bijouterie et d'horlogerie un magasin très complet de cigares, tabacs, pipes, etc.

DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.

LA LOTERIE

Séminaire de Rimouski

GRANDE CHANCE

DEMENAGE

M. P. C. GUILLAUME

Fonds de Magasin

No. 455 Rue Sussex

Librairie

CANADIENNE.

F. X. MICHAUD,

LIBRAIRE.

Livres d'histoire, de prières, d'école,

ROMANS D'INTERETS

Objets de piété, de fantaisie, images, etc., etc.

F. X. MICHAUD,

REBIEUR ET REGLEUR.

Livres de comptes de toute espèce et de toute dimension,

Vieux livres et musique reliés avec goût et à des

PRIX TRÈS MODERES.

F. X. MICHAUD,

GIBIER ET POISSON.

TOUS LES JOURS GRANDE VENTE!

MARCHANDISES Nouvelles et de Goût
L'administration du CANADA possède un matériel d'imprimerie très étendu, qui lui permet d'entreprendre l'impression de toutes espèces d'ouvrages, dans les deux langues, tels que:

O'DONERTY et Cie.,

110 RUE SPARKS

LA LOTERIE

Séminaire de Rimouski

GRANDE CHANCE

DEMENAGE

M. P. C. GUILLAUME

Fonds de Magasin

No. 455 Rue Sussex

Librairie

CANADIENNE.

F. X. MICHAUD,

LIBRAIRE.

Livres d'histoire, de prières, d'école,

ROMANS D'INTERETS

Objets de piété, de fantaisie, images, etc., etc.

F. X. MICHAUD,

REBIEUR ET REGLEUR.

Livres de comptes de toute espèce et de toute dimension,

Vieux livres et musique reliés avec goût et à des

PRIX TRÈS MODERES.

F. X. MICHAUD,

GIBIER ET POISSON.

IMPRIMERIE

L'administration du CANADA possède un matériel d'imprimerie très étendu, qui lui permet d'entreprendre l'impression de toutes espèces d'ouvrages, dans les deux langues, tels que:

O'DONERTY et Cie.,

110 RUE SPARKS

LA LOTERIE

Séminaire de Rimouski

GRANDE CHANCE

DEMENAGE

M. P. C. GUILLAUME

Fonds de Magasin

No. 455 Rue Sussex

Librairie

CANADIENNE.

F. X. MICHAUD,

LIBRAIRE.

Livres d'histoire, de prières, d'école,

ROMANS D'INTERETS

Objets de piété, de fantaisie, images, etc., etc.

F. X. MICHAUD,

REBIEUR ET REGLEUR.

Livres de comptes de toute espèce et de toute dimension,

Vieux livres et musique reliés avec goût et à des

PRIX TRÈS MODERES.

F. X. MICHAUD,

GIBIER ET POISSON.

VENTE DE GANTS DE KID

Gants de kid pour dames, nuances légères
RÉDUITS DE 75 cents à 40 cents
CHEZ

BRYSON & Cie.

Nouveau Magasin au comptant

150 Rue SPARKS.

Déménagement dans Ontario-Ouest!

TOUT LE FONDS DE NOUVEAUTÉS DU

Liverpool House,

61, RUE RIDEAU, OTTAWA,

Doit être vendu dans trente jours

Les propriétaires feront d'immenses réductions pour faciliter l'écoulement de leurs marchandises. Les acheteurs feront bien de venir de bonne heure, pour s'assurer de bonnes occasions.

J. B. BRANNEN,

LIVERPOOL HOUSE, 61, RUE RIDEAU

Harnais, Selles, Malles, Valises

Etc., etc., etc. Les sousignés informent leurs amis et le public qu'ils ont fabriqué durant l'hiver, et offrent maintenant en vente, un magnifique assortiment de

P. BASKERVILLE ET FRÈRES

Epiceries Vins, Liqueurs et Provisions

A DES PRIX QUI NE PEUVENT PAS ÊTRE SURPASSÉS. Les importations considérables que nous faisons sont une preuve suffisante pour assurer nos clients que nous pouvons leur donner une bonne valeur pour leur argent

La vitrine de votre voisin

Tout le monde doit aller voir la vitrine de M. BOYDEN et les belles marchandises qui y sont exposées, et un nombre desquelles on peut admirer des tables de jeu de fantaisie, des chaises de luxe, les étagères, des mobiliers de salon, et tout ce qu'on peut imaginer de plus élégant en fait de meubles de salle. — Aller rue Sussex et examiner.

A. SWALWELL,

ENTREPRENEUR DE POMPES FUNEBRES

CARRE DU MARCHE, 156 RUE SPARKS, HAUTE-VILLE

Wilson & Orr,

102, RUE SPARKS, OTTAWA
Sculpteurs et Dorures pour Son Excellence le Gouverneur-Général
Fabricants de Cadres, de Miroirs et de Gravures, Marchands de Chromes, de Couleurs à l'eau, de Gravures, de Cadres de Fantaisie. VIEILLIS DORURES RENDEURS AINSI BELLES QUE DES NEUVES. Nos prix sont des plus modérés.